CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt mai à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Mme RIVIERE-DAILLENCOURT Marie-Claire.

Etaient présents : M. Daniel BLIER, Mme Annie ALARY, M. François ROCHELLE, Mme Jocelyne AUBERT, M. Yohan CAPITAINE, Mme Sylvie COLLIN,

M. Christophe GACEM, M. Jérôme LECLERCQ, M. Yvan LEMETEYER,

M. Jean-Michel LERIVRAY, Mme Sophie MAO, Mme Anne POUSSIELGUE,

M. Benoît RABEL, M. Sébastien RAULT, Mme Danielle RENARD, Mme Chantal RENAULT.

Absents excusés: Mme Marion HAAS, (procuration à Mme MAO), M. Claude THEAULT (procuration à Mme RENARD).

Secrétaire: Mme Annie ALARY.

Compte-rendu de la précédente réunion :

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte-rendu de la précédente réunion.

Indemnités de fonction du maire et des adjoints :

Délibération n° 2014/05/20-01.

Pour faire suite à la délibération du 22/04/2014, le conseil municipal, à la majorité (16 pour, 3 contre) a voté ainsi qu'il suit les indemnités allouées au maire et aux adjoints applicables à compter de la date d'entrée en fonction :

- maire : 40 % de l'indice 1015 - adjoints : 10 % de l'indice 1015

Marchés travaux d'aménagement rue des Grèves :

Délibération n° 2014/05/20-02.

Dans le cadre des travaux d'aménagement prévus rue des Grèves, une consultation, par procédure adaptée, a été lancée.

Après analyse des offres, il est proposé d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes, d'autoriser Mme le Maire à signer les marchés correspondants ainsi que tous documents nécessaires à leur exécution :

DESIGNATION DES LOTS	Entreprises	MONTANT HT
Lot n° 1 – Voirie, assainissement, espaces verts	Eurovia	174 998,50 €
Lot n° 2 – Réseaux souples	STURNO	58 323,75 €

La commission d'appel d'offres, lors de sa réunion du 16 mai 2014, a émis un avis favorable quant au choix des entreprises ci-dessus.

Le conseil municipal, à la majorité (15 pour, 3 contre), a approuvé ces dispositions. M. CAPITAINE, conseiller municipal, s'est retiré pendant cette délibération.

M. LECLERCQ a indiqué qu'il vote contre car, comme il l'avait déjà mentionné lors de la décision de lancement de la consultation des entreprises, il regrette que les riverains n'aient pas été consultés avant le lancement de la procédure de consultation.

Concernant l'ensemble des travaux dans ce secteur, Mme le Maire indique que les travaux du Syndicat d'Eau Potable d'Avranches Est vont démarrer en fin de semaine. En ce qui concerne les travaux de compétence communale, une réunion d'information aux riverains est fixée au 18 juin 2014 (les premiers travaux démarreront ensuite et les enrobés seraient prévus pour septembre).

Marchés travaux de réhabilitation salle Victor Chesnel:

Dans l'attente d'un complément dans l'analyse des offres, Mme le Maire indique que cette question sera revue lors d'un prochain conseil.

<u>Communauté de communes Avranches – Mont-Saint- Michel :</u>

- Adoption des statuts :

Délibération n° 2014/05/20-03.

Lors de sa réunion du 22 février 2014, le conseil de communauté Avranches – Mont Saint Michel a adopté ses statuts étant précisé que ces derniers ne seront validés qu'après accord exprimé à la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale ou par la moitié au moins des conseils municipaux de ces communes représentant plus des deux tiers de la population.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les statuts tels qu'adoptés et proposés par la Communauté dans sa délibération du 22 février 2014.

Le conseil municipal, à la majorité (16 pour, 1 contre, 2 abstentions), a approuvé les statuts.

<u>- Désignation de 2 représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) :</u>

Délibération n° 2014/05/20-04.

Le conseil de communauté a procédé par délibération du 25/04/2014 à la création de la C.L.E.C.T. qui a pour objectif de réaliser un rapport dans lequel figure le montant des charges transférées ainsi que le montant des attributions de compensation versées ou perçues par les communes. Il est prévu que la commune du Val St Père y soit représentée par 2 délégués.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a désigné M. Daniel BLIER et M. Benoit RABEL comme représentants de la commune à la C.L.E.C.T.

Vente de peupliers –encaissement complémentaire :

Délibération n° 2014/05/20-05.

Suite à la vente des peupliers décidée antérieurement par délibération du 27/08/2013, il est proposé au conseil d'accepter la recette supplémentaire de 150 € de la S.E.B.A.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé cette proposition.

Rétrocessions de voiries et terrains délaissés de l'Etat à la commune :

Délibération n° 2014/05/20-06.

Mme le Maire fait part de la délibération déjà prise par le conseil municipal le 06/12/2011 à ce sujet dans le cadre du dossier général de remise des voiries et délaissés parallèles à la RN 175 par l'Etat aux communes.

Une nouvelle délibération complémentaire doit être prise suite à l'établissement de documents par le cabinet de géomètre GEODIS. Il est donc proposé au conseil municipal de donner son accord :

- pour la prise en compte dans le domaine communal des différentes surfaces issues des voiries mentionnées sur les plans d'alignement telles qu'elles sont reprises dans les tableaux ci-dessous :

Secteur 3

Section ZP dp 1	227 m²		
Section ZP dp 2	260 m ²		
Section ZB dp 1	730 m²		
Section ZB dp 2	553 m ²		
Section ZB dp 3	15 m ²		
Section ZA dp 1	12 170 m²		
Section ZA dp 2	9 334 m²		
Section A dp 1	1 125 m ²		
Total	24 414 m ²		

Secteur 4 Zone A

Section ZB dp 1	1 880 m²
Total	1 880 m ²

Secteur 4 Zone B

Section ZC dp 1	6 140 m²
Section ZD dp 1	3 703 m²
Section ZD dp 2	4 816 m²
total	14 659 m ²

- le transfert des terrains délaissés suivants :
 - o ZD 25 à la Haute Guette d'une surface de 1 820 m²
 - o ZB 71 à la Colomberie d'une surface de 2 000 m².

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé cette proposition.

De plus, le conseil municipal a également pris acte que d'après le plan du secteur 3 établi par le cabinet GEODIS, il existe une incohérence cadastrale entre les limites de communes du Val St Père et d'Avranches qui rend à ce jour impossible l'attribution de 2 parcelles d'une contenance fiscale d'environ 100 m² (emprises comprises entre les parcelles ZA 9 et A 759).

Budget 2014 – décision modificative n° 2 :

Délibération n° 2014/05/20-07.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la décision modificative suivante afin d'ouvrir des crédits en section d'investissement pour

- d'une part suite à la demande de l'école des modules d'activités gymniques (750 €);
- d'autre part pour prévoir une enveloppe initiale pour des équipements pour la mise en place des temps d'activités périscolaires (T.A.P.) à la prochaine rentrée.

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
Opération non affectée	
Compte 2188 autres immobilisations	
corporelles	750€
Opération 153. matériels activités périscolaires	
Compte 2188	5 000 €
TOTAL	5 750 €
RECETTES	
021 Virement de la section de fonctionnement	5 750 €
TOTAL	5 750 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
Compte 61522 entretien des bâtiments	- 5 750€
023 virement à la section d'investissement	5 750 €
TOTAL	0

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé ces dispositions.

<u>Compte-rendu des commissions municipales Ressources Humaines et Affaires</u> Scolaires :

Mme ALARY a donné lecture du compte rendu de la réunion du 6 mai 2014 qui a traité notamment du remplacement de Mme GUERIF pour la fin d'année scolaire et de la présentation à la commission de l'organisation scolaire sur 4 jours et demi pour la

prochaine rentrée, de la mise en place des T.A.P. (Temps d'Activités Périscolaires) avec la recherche des intervenants et d'un coordinateur.

Cadeaux à l'occasion de départs en retraite d'agents communaux :

Délibération n° 2014/05/20-08.

Un cadeau de départ étant traditionnellement offert à l'occasion de départ en retraite d'agents communaux, il est proposé au conseil municipal de fixer un montant maximum pour ce cadeau.

La commission ressources humaines propose un montant maximum de 300 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé cette proposition. Cette dépense sera réglée au compte 6232 fêtes et cérémonies.

Horaires des réunions :

A la majorité, l'horaire des réunions de conseil municipal est fixé à 20 H 30 (12 pour 20 H 30, 6 pour 20 H, 1 blanc).

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation marchés publics :

Mme le Maire a rendu compte des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal.

Questions diverses:

- Mme le Maire a fait part du projet de réfection de la chaussée de la RD 556 dans le bourg (Rue des Ecoles) par le Département. La commune ayant un projet d'aménagement d'entrée de bourg sur ce secteur, la commission municipale « voirie » va reprendre le dossier en vue d'un travail conjoint avec le Département.
- Plan Local d'Urbanisme recours au tribunal administratif : Mme le Maire a indiqué que les recours de M. et Mme BRIENS et M. et Mme DESFEUX étaient inscrits à l'audience publique du tribunal aujourd'hui. Nous attendons le jugement.
 - Un point est fait pour l'organisation des élections européennes du 25 mai.
- Portes ouvertes à l'école : Mme le Maire indique que les portes ouvertes ont lieu ce vendredi 23 mai de 16 H 30 à 19 H.
- Départ en retraite de Mme GUERIF, employée communale : une cérémonie amicale sera organisée à l'école le vendredi 4 juillet à 17 H à l'intention de Mme GUERIF.
 - Différentes réunions de commissions municipales ont été fixées.
- Exposition de peintures : Un point a été fait sur l'exposition qui a été fréquentée par 700 visiteurs environ comme les années précédentes.

- Recensement de la population : Mme le Maire indique que la commune est concernée en 2015 par le recensement de la population.
 - Prochain conseil : sauf urgence, il aura lieu le 1^{er} juillet 2014.